

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024****N°DCM-2024-040****OBJET :****FINANCES**Jumelage avec Wächtersbach
(Allemagne)Approbation du plan de
financement de la Liaison cycliste
pour les 60 ans du Jumelage

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 2 avril 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée Mme BAS-DESFARGES - Mme BROCHARD représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Madame Magalie BUJALANCE MERLIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur MARTINON indique aux conseillers municipaux que l'année olympique 2024 coïncide avec l'anniversaire du jumelage franco-allemand entre Wächtersbach et Châtillon-sur-Chalaronne, signé en 1964. A l'occasion de ces 60 ans de jumelage, l'Office Municipal des Sports (OMS) organise, des 6 au 13 juillet 2024, une liaison cycliste entre les deux villes. La distance à parcourir représente 755 kilomètres et sera divisée en 8 étapes. Il est prévu un maximum de 10 participants, encadrés par 2 accompagnateurs. La Région Auvergne-Rhône-Alpes demande à la Commune, préalablement à l'attribution d'une subvention régionale, de valider cette opération et notamment les dépenses et recettes prévisionnelles ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE, le plan de financement de cette animation sportive pour le 60^{ème} anniversaire du Jumelage :



Dépenses en €		Recettes en €	
Achats matières et fournitures	11 650,00	Région AURA	3 000,00
Autres fournitures	1 420,00	Fond Citoyen Franco-Allemand	3 000,00
Locations	2 406,00	Agence Nationale du Sport	1 500,00
Entretien et réparation	170,00	Cnes Bains et Vonnas	870,00
Assurance	200,00	Autofinancement	5 300,00
Publicité, publications	400,00	Sponsors privés	2 576,00
TOTAL €	16 246,00	TOTAL €	16 246,00

... / ...

AUTORISE l'OMS de Châtillon-sur-Chalaronne a sollicité les aides financières des différents partenaires.

Ainsi délibéré le 8 avril 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 12/04/2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 12/04/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.